



EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 42/2016

**PORTANT INTERDICTION DU TORSE NU ET DU MAILLOT DE BAIN DANS
L'ENCEINTE ET AUX ABORDS DU VILLAGE MEDIEVAL DU CASTELLET**

Le Maire de la commune du Castellet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
CONSIDERANT que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ;

CONSIDERANT que cette mission comprend notamment le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;

CONSIDERANT que la commune du Castellet n'est pas une station balnéaire ;

CONSIDERANT que le fait de circuler torse nu pour les individus de sexe masculin et à fortiori pour ceux de sexe féminin, ou même en maillot de bain pour ces derniers, constitue un risque d'atteinte à la tranquillité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour tout individu de sexe masculin, il est interdit de circuler torse nu dans l'enceinte du village médiéval du Castellet et de ses abords immédiats.

ARTICLE 2 : Pour tout individu de sexe féminin, il est interdit de circuler en maillot de bain ou en tenue jugée indécente dans l'enceinte du village médiéval du Castellet et de ses abords immédiats.


ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 : Une signalétique informative sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services, La Brigade de Gendarmerie du Beausset, La Police Municipale, Les Services Techniques Municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Var et publié au registre des arrêtés de la commune du Castellet.

Fait à Le Castellet, le 29 mars 2016.

Le Maire,


Nicole BOIZIS

